

20-1-1986

KV.

Transmis à M.
Overgemaakt aan de H.

L. 16.199/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 18 mai 1984 par le Président du Conseil régional wallon, concernant une proposition de décret "organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme dans la Région Wallonne" (déposée par Mr. COLLIGNON et consorts), étant considérée comme non avenue par suite de la dissolution des Chambres (V. Doc. Conseil régional wallon, n° 2, (1985-1986), n° 1, p. 3), a été rayée du rôle le 17 janvier 1986.
